

Tribune de Genève

09.12.2011

Regards chrétiens sur la mendicité

Jean-Claude Mokry, curé de l'Eglise catholique chrétienne

La problématique de la mendicité est un phénomène de société qui interpelle bien évidemment les Eglises. C'est aujourd'hui dans un esprit œcuménique, au nom des Eglises catholique romaine, protestante et catholique chrétienne que je m'exprime *.

La Bible connaît bien la mendicité, car il n'existait – au moment de sa rédaction – aucune protection sociale institutionnalisée.

Les mendiants faisaient donc partie de la foule des pauvres, dont il est si souvent question dans les Ecritures. Se montrer attentif à leur sort relève donc de notre fidélité spirituelle, d'où ce résumé de la Loi que Jésus reprend de la Bible «Tu aimeras ton prochain comme toi-même!»

Il convient de rappeler que la mendicité représente une situation extrême, c'est la dernière possibilité de survie.

En 2008, Genève a tenté de résoudre le problème de la mendicité en promulguant une loi infligeant des amendes convertibles en peines de prison. Ce dispositif légal qui vise à rendre les rues de Genève «propres en ordre» est choquant, car inhumain. Il s'est en outre révélé inefficace.

De plus, la crise actuelle risque bien d'aggraver encore la situation. Bientôt ce ne seront plus quelques Roms ou quelques réfugiés dont l'asile a été refusé, qui tendront la main aux passants, mais bien des compatriotes n'arrivant plus à vivre, malgré l'aide sociale, dans une Cité devenue l'une des villes les plus chères d'Europe.

Officiellement les mendiants sont accusés de troubler l'ordre public. Ne viennent-ils pas en vérité troubler notre ordre moral, notre sens esthétique qui veut que la misère soit cachée. Ainsi devons-nous croire qu'un corps assis qui étend un bras prolongé d'un gobelet trouble l'ordre public de la République de Genève? C'est-à-dire qu'il met en danger le fonctionnement de notre société?

En parlant des mendiants, ne faisons pas d'amalgame avec les personnes qui commettent ou projettent des actes répréhensibles; ceux-là, disons-le clairement, relèvent de l'action de la police et de la justice comme tout délinquant.

Face à la paupérisation et à la fragilisation de notre société, les Eglises chrétiennes de Genève affirment qu'une société ouverte a besoin d'un minimum de courage et de lucidité pour faire face à l'adversité.

Isoler et mettre à l'écart les groupes sociaux fragilisés rend vains tous les élans de solidarité dont nous avons, par ailleurs de plus en plus besoin!

Note: Note:* Eglise catholique Note: chrétienne, 3, passage du 1er-Août, 1212 Grand-Lancy;
Eglise catholique romaine, 13, rue des Granges, 1204 Genève; Eglise protestante de Genève
Note:2, rue du Cloître, 1204 Genève

Note: